

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018 A 20H.

Présents : GIROUD Pierre, BRECHARD Lionel, BRULAS Kathelyne, DANCETTE Jean-Pierre, FARGE Christiane, GODON Virginie, MORALES Grégory, VELUIRE Pascal, VENET Marc.

Absents excusés ayant donné pouvoir : CHAUSSE Patrick, TIREL Hélène

Absents excusés : FOREST Alain, RICHARD Anouck, ZOTIER Pauline.

Secrétaire de séance : DANCETTE Jean-Pierre.

Le quorum est atteint.

*M. Le Maire demande d'ajouter le **point 5 : Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux D.E.T.R.2018** à l'ordre du jour.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1 – Approbation du C.R. de la séance du 18 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2017 est adopté à la majorité. (10 voix « Pour », 1 abstention)

2 – Emprunt lotissement « Les épis ».

*M. Le Maire **rappelle** au Conseil Municipal qu'un emprunt de 120 000€ a été nécessaire pour l'acquisition et la réalisation d'un lotissement communal « Les Epi ». La proposition du Crédit Agricole avec remboursements trimestriels pour une durée de 12ans sur un taux de 4.53% a été entérinée par la délibération 2011-50 du 23 novembre 2011. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 68 059.19€.*

*M. Le Maire **expose** au Conseil Municipal que la vente de tous les lots est réalisée. Une demande de remboursement par anticipation occasionnera une pénalité d'environ 6500 à 7500€.*

*M. Le Maire **propose** de continuer à rembourser l'emprunt dans les conditions initiales, de transférer cet emprunt sur le budget communal afin de clôturer le budget lotissement.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 – T.A.P. - Temps d'Activités Périscolaires.

*Monsieur le Maire **rappelle** au Conseil Municipal que la commune d'EPERCIEUX SAINT PAUL a mis en place, depuis septembre 2014, les Temps d'Activités Périscolaires. Cette réforme a contraint les communes à revoir l'organisation des accueils périscolaires et du temps scolaire.*

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h 30 – 12h et 14h – 15h 45 et le mercredi : 9h – 12h.

Les temps d'activités se déroule de 15h 45 à 16h 30.

La moyenne des enfants ayant participé au T.A.P. sur une année représente 19 élèves de Maternelle, 15 élèves de CP -CE1 et 21 élèves de CE2 – CM.

Ces T.A.P. sont animés par le personnel communal. Ce travail représente 390heures annuelles, effectuées par quatre agents. Afin de bénéficier du fonds de soutien aux rythmes scolaires, soit 50 euros par élève, la commune a réalisé une convention établissant le PEDT (Projet Educatif De Territorial) pour la période 2015-2018 validé par délibération 30-03-2015-7 du 30 mars 2015.

Le coût annuel des T.A.P. s'élève à 7800€ moins l'aide de l'état soit 3700€, il reste à la charge de la commune 4100€.

Il résulte du sondage auprès des parents : Sur 58 familles consultées, 44 se sont exprimées.

29 familles sont pour le retour à 4 jours, 13 familles sont pour continuer les 4,5 jours et 2 familles sans opinion.

Le corps enseignant souhaite le retour à la semaine de 4 jours.

M. Le Maire **expose** la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publique.

Le conseil d'école se réunit le mardi 6 février. 2 élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal prendront part au vote. Il est nommé : M. Le Maire et Kathelyne BRULAS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'EPERCIEUX SAINT PAUL **décide à la majorité (7 voix « pour les 4 jours » et 4 voix « pour les 4.5 jours)** de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les horaires proposés seraient : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h 30 -12h 00 et 14h00 – 16h30.

4 – Local des agents techniques

Monsieur le Maire **rappelle** au Conseil Municipal que la commune d'EPERCIEUX SAINT PAUL a signé conjointement avec M. et Mme VELUIRE Régis deux baux indissociables (confirmé par Maître GEYSSANT) : un bail pour la salle des rencontres avec un loyer d'un montant de 324.84€ par mois et un bail pour le local technique avec un loyer de 232.80€ par mois.

M. Le Maire et Mme FARGE Christiane **exposent** qu'une rencontre a eu lieu le mercredi 17 janvier 2018 avec M. VELUIRE Régis.

La commune ne peut plus occuper la salle des rencontres, celle-ci ne répondant pas aux normes d'accessibilités. Un compromis de vente pour la salle des rencontres a été signé par M et Mme VELUIRE Régis et la SCI Les Remparts avec des conditions suspensives, l'acquéreur signera seulement en octobre 2018.

M. VELUIRE Pascal et Mme BRULAS Kathelyne sortent de la séance, ces personnes ayant un lien de parenté avec les personnes concernées.

Afin de cesser le paiement du loyer de la salle des rencontres et pour rendre les baux dissociables, avec l'accord de M. VELUIRE Régis, M. Le Maire **propose** d'établir un nouveau bail pour le local technique prenant effet au 01/02/2018 avec un loyer à 270€ mensuel au lieu de 232.80€. A la demande de nombreux conseillers, Il propose également de demander des garanties sur la durée de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 – Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux : D.E.T.R 2018

Sous réserve de l'accord de la Préfecture à l'éligibilité des dossiers « Aménagement aire de jeux » et « accessibilité » à la D.E.T.R 2018, M. Le Maire propose de déposer des dossiers de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Fin de la séance à 21 heures 40.

Le Maire,
Pierre GIROUD

